

COOPERATION TUNISO-BAVAROISE

PROJET : ENSEMBLE POUR UNE GESTION INTEGREE ET DURABLE DES DECHETS « EGIDD »

(2018-2024)

Préambule

Une grande partie des déchets en Tunisie, près de 80%, est constituée de déchets organiques fermentescibles et susceptibles d'être transformée en compost utilisable essentiellement en agriculture. Les besoins de ce secteur en matière organique sont loin d'être satisfaits par les sources classiques, comme le fumier, aussi bien en agriculture pluviale qu'en agriculture irriguée.

A cet effet, le tri sélectif et l'utilisation du compost, essentiellement obtenu à partir des déchets urbains et agricoles autres déchets organiques (déchets verts, déchets des forêts, déchets des zones vertes, revêt une importance particulière pour combler une partie de ce déficit et réduire les quantités de déchets à enfouir dans les décharges.

Par ailleurs, un plan de mise en place des éco- point stations de compostage des déchets verts municipaux mobilisables doit être réalisé afin de mieux maîtriser la gestion de ces déchets et subvenir aux bonnes pratiques des procédés de valorisation.

D'autre part, les déchets des équipements électriques et électroniques D3E contiennent souvent des produits nocifs pour l'environnement et pour la santé publique, tel que les gaz à effet de serre (les fluides frigorigènes), les métaux lourds (plomb, cadmium, mercure, aluminium) et d'autres composés toxiques (Arsenic, PCB, amiante, incinération du PVC libérant des dioxines et des furanes). En revanche, ils présentent un fort potentiel de recyclage des matériaux qui les composent (métaux ferreux et non ferreux, métaux rares, verre, plastiques...).

Les préjudices environnementaux associés à une gestion inadéquate de cette catégorie de déchets justifient pleinement la mise en place d'une filière de gestion spécifique de ces déchets, et en vue d'un projet éventuel de type partenariat Publique-Privé.

Ainsi, suite au Protocole de Coopération Cadre signé en Décembre 2012 entre la République tunisienne et l'Etat de la Bavière ; concernant les domaines qui feront l'objet d'une collaboration étroite, dont notamment la protection de l'environnement et la gestion de l'eau et des déchets, une Convention de coopération technique a été établie entre l'ANGeD et l'Institut Fraunhofer, au nom de l'Etat de la Bavière, en juillet 2020.

C'est dans ce cadre-là que le projet EGIDD est venu s'inscrire via ses composantes de tri-sélectif, compostage et appui à l'unité de gestion des D3E à Djebel Chakir pour aider à atteindre les objectifs d'une bonne gestion des déchets.

1. Cadre Institutionnel de la GDMA

Le cadre institutionnel est relativement clair mais comporte des contraintes et certaines lacunes. Les principaux acteurs concernés par la GDMA sont principalement le Ministère de l'Intérieur, les Gouvernorats, les Communes, le Ministère de l'Environnement et l'ANGed.

L'ANGed, étant l'acteur actuel pour les activités de la post-collecte des déchets ménagers, de la promotion du développement des filières de recyclage et de valorisation ainsi que la gestion des déchets industriels et spéciaux.

2. Cadre Règlementaire :

Les principaux textes règlementaires régissant la gestion des déchets en Tunisie sont :

- La Loi 2018-29 du 9 mai 2018 relative au Code des Collectivités Locales
- La loi Cadre N°96- 41 du 10 juin 1996 relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et leur élimination
- Le Décret N° 2005 -2317 du 22 Aout 2005 portant Création de l'ANGed tel que modifié par le Décret Gouvernemental N°2017 – 603
- Le Décret n°97-1102 du 2 juin 1997 fixant les conditions et les modalités de reprise et de gestion des emballages utilisés.
- Le Décret n°2000-2339 du 10 octobre 2000, fixant la liste des déchets dangereux,
- Le Décret n°2002-693 du 1er Avril 2002 relatif aux conditions et aux modalités de reprise des huiles lubrifiants et des filtres à huile usagés
- Décret n°2005-3395 du 26 décembre 2006 fixant les conditions et les modalités de collecte des accumulateurs et piles usagés,
- Le Décret n°2745 du 28 juillet 2008 relatif aux conditions et modalités de gestion des déchets des activités sanitaires,
- Décret n° 2015-786 du 9 juillet 2015 fixant les conditions et les modalités de collecte et de gestion des pneus usagés
- Décret gouvernemental n° 2020-316 du 20 mai 2020, fixant les conditions et procédures d'octroi des concessions et leur suivi.
- Loi n° 2015-49 du 27 novembre 2015, relative aux contrats de partenariat public privé
- Décret gouvernemental n° 2016-772 du 20 juin 2016, fixant les conditions et les procédures d'octroi des contrats de partenariat public privé

3. Composantes du projet:

Composante 1:

- Mise en place de points écologiques pour le tri sélectif des déchets dans chacune des communes mentionnées (8 Eco-points pour le tri- sélectif)

Composante 2:

- Installation de deux (02) stations de compostage des déchets organiques à Tabarka et Siliana

Composante 3:

- Création de 03 centres Transfert plus (smart Transfer center) des déchets ménagers à Siliana, Tabarka et à Daour Hicher

Composante 4:

- Soutien et réhabilitation du centre de collecte et valorisation des déchets électroniques et électriques (DEEE) de Borj chakir.

4. Etat d'Avancement :
4.1 Phase 2 (2021- Mai 2022)

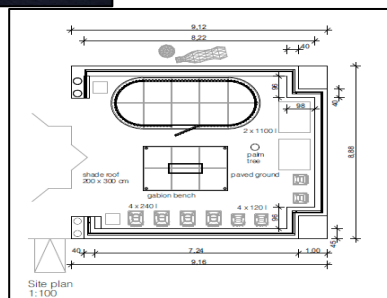
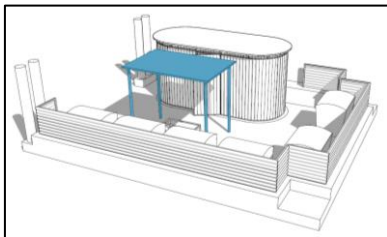
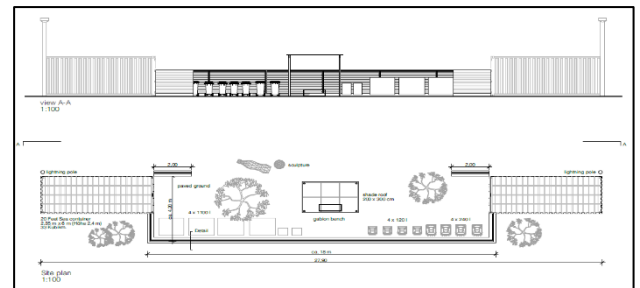
Composante 1: Mise en place de points écologiques pour le tri sélectif des déchets dans chacune des communes mentionnées (8 Eco-points de tri- sélectif) dont 3 à Douar Hicher, 3 à Siliana et 2 à Tabarka

➤ **Siliana:** Prévu 3 Eco-points :

- **01 point déjà réalisé et inauguré en juin 2021**(point face au souk hebdomadaire). Suite à un 2^{ème} Appel à candidature, un exploitant (Mécanisme 41) est entré en exploitation depuis 2 février 2023. Il a obtenu trois cahiers de charge de collecte et de transport pour le carton, le plastic et papier l'ANGED.
- **02 Points devant et derrière le marché Municipal :** Non réalisés dû à un problème foncier (reporté à la phase 3)



Marché Municipal



Inauguration juin 2021

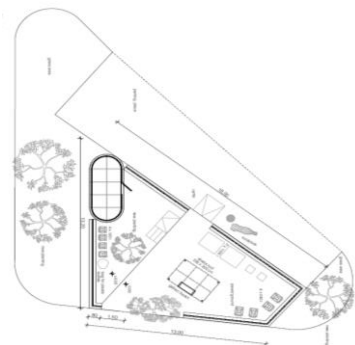




Exploitation février 2023

➤ **Tabarka:** Prévu 2 éco-points:

- **1^{er} écopoint achevé à cité El Morjane :** en cours d'exploitation actuellement par la municipalité jusqu'à l'élaboration d'appel à candidature tributaire de l'accord du conseil municipal (actuellement dissout).



Cite El Morjane 2020

1^{er} Eco-point TABARKA: Cité El Morjane Mai 2022

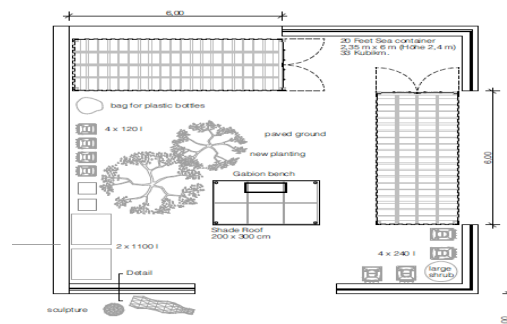




**Tabarka: 2ème Eco-point problème
Foncier (propriété privée):
Recommandations se limiter à 2 écopoints uniquement**

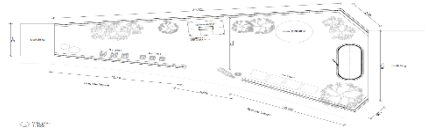


Cité El Bassatine



➤ **Daouar Hicher**

- **Premier eco-point** : Achevé en novembre 2022 et en cours d'exploitation par un privé en partenariat avec une association.
- **Le 2^{ème} éco-point** : Problème régional.



Ancien jardin d'enfants



Composante 2: Construction Centres de transfert plus

- **Commune de Siliana:** Proposition de deux sites qui ont été délaissés suite à un problème foncier et proposition d'un nouveau site en date du 19/10/2023 (en cours de diagnostic en vue de démarrer l'étude du dossier foncier)
- **Commune de Douar Hicher:** Acquisition d'un site par la commune mais la construction n'a pas été entamée mais reportée pour la phase 3 du projet.

Composante 3: Construction d'une station de compostage des déchets organiques à Tabarka et Siliana

- **Station de compostage Tabarka**
 - Réception du matériel mai 2022
 - Formation 13-14 mai 2022 (Arrivée de l'expert bavarois mais la formation non effectuée faute de l'effectif de l'exploitation de la station)
 - La station de compostage est en arrêt faute de:
 - Fourniture de déchets du marché C/N
 - La station n'est pas desservie ni par l'électricité ni par l'eau. En outre, elle n'est pas clôturée, d'où la proposition de changement d'un autre site resté à ce jour sans aucune proposition fondée.
 - Problème d'exploitation du logiciel fourni et du système automatisé

Équipements pour le compostage



- **Siliana problème foncier:** Station à projeter pour la phase 3 du projet EGIDD (2022-2024),

Composante 4: Soutien et réhabilitation du centre de collecte et de valorisation des déchets électroniques et électriques de Borj chakir (ANGed) . Achevée

- **Visites expert Peter HENSE et formation du personnel ANGed : 28 février-02 mars 2022 et 22-23 avril 2022**
- **Réception de la machine de démontage des écrans CRT à Borj Chakir depuis le 21 avril 2022 et est fonctionnelle jusqu'à nos jours.**



4.2 Phase 3 (Deuxième semestre 2022-décembre 2024)

L'Etat Tunisien a sollicité l'Etat de la Bavière à bien vouloir finaliser la réalisation de cette troisième phase via une requête de financement depuis le 29 juillet 2022, accompagnée du formulaire de financement de la troisième phase et d'une fiche de projet mise à jour.

En plus plusieurs correspondances électroniques ont été transférées pour réitérer à la partie bavaroise d'achever la troisième phase, en dates du 28/10/2022, du 04/11/2022, du 23/11/2023 et du 19/06/2023.

Toutefois, nous n'avons pas reçu de réponse en l'occurrence.